



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION	
M AUBERT PATRICK 10 RUE BARTHELEMY THIMONNIER 01000 BOURG EN BRESSE FRANCE <u>N° d'adhérent</u> : 20113540258383	<u>Pour le compte de :</u> SARL AUTOPASSION 440 RUE DU CALIDON 01440 VIRIAT <u>N° SIREN</u> : 535 187 363 <u>Régime d'imposition</u> : Réel normal <u>Période déclarée</u> : Avril 2023 <u>Date limite de dépôt</u> : 24/05/2023

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS
Formulaire N° 3310-CA3 (applicable à compter du 01/01/2023)

Taxe sur la valeur ajoutée et taxes assimilées
Régime du réel normal – mini réel

SI VOUS ÊTES REDEVABLE DES TAXES OU REDEVANCES SUIVANTES, VEUILLEZ ACTIVER LE BOUTON CORRESPONDANT

TVA sur les importations ☒

TVA sur les produits pétroliers ☐

Régularisation des taxes intérieures de consommation (TIC) ☐

A - MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES

OPÉRATIONS TAXÉES (HT)

A1	Ventes, prestations de services	102 577
A4	Importations (autres que les produits pétroliers)	5 495

B - DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER

TVA BRUTE

Opérations réalisées en France Métropolitaine		Base hors taxe	Taxe due
08	Taux normal 20 %	102 577	20 515
Importations			
I1	Taux normal 20 %	5 495	1 099
16	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 5B)		21 614

TVA DÉDUCTIBLE

20	Autres biens et services	9 451
23	Total TVA déductible (lignes 19 à 2C)	9 451

TAXE À PAYER

TD	TVA due (ligne 16 - ligne 23)	12 163
----	-------------------------------	--------

DÉTERMINATION DU MONTANT À PAYER ET/OU DES CRÉDITS DE TVA ET/OU DE TIC

Y5	Remboursement de reliquat de TIC demandé (report de la ligne Y4)	0
28	TVA nette due (ligne TD - ligne X5)	12 163
32	Total à payer (lignes 28 + 29 + Z5 - AB) N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant	12 163

MONTANTS DE TVA CONNUS DE LA DGFiP

TVA À L'IMPORTATION		Base imposable
Opérations taxées	Importations (autres que les produits pétroliers)	Ligne A4 : 5 495
Taux normal 20 %		Ligne I1 : 5 495